



RAPPORT D'ACTIVITES N°1

ACCES A L'EAU POTABLE DANS LES COMMUNES D'AMBAHIKILY, DE SAINT-AUGUSTIN ET DE MANOMBO

Octobre 2014



Préparé par Benoit VANDEWIELE, Experts-Solidaires.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
Résumé	3
Contexte du projet	3
Méthodologie de l'intervention	4
1. DEROULEMENT DES OPERATIONS A SAINT-AUGUSTIN	5
1.1 Situation initiale	5
1.2 Objectifs.....	6
1.3 Méthodologie	7
1.4 Actions réalisées	7
1.5 Remarques	8
1.6 A venir.....	8
2. A AMBAHIKILY	9
2.1 Situation initiale	9
2.2 Objectifs.....	9
2.3 Méthodologie	10
2.4 Actions réalisées	10
2.6 A venir.....	11
3. A MANOMBO SUD.....	12
3.1 Situation initiale	12
3.2 Objectifs.....	13
3.3 Méthodologie	13
3.4 Actions réalisées	13
3.5 A venir.....	13
4. STEFI.....	14
5. DELIVRABLES	15
6. PROGRAMMATION PROCHAIN SEMESTRE	16
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16

INTRODUCTION

Résumé

Depuis Avril 2014, Experts Solidaires appuie la Direction Régionale de l'Eau Atsimo Andrefana (DREAA) à mener trois missions financées par le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) et le Conseil Général de l'Oise :

- La construction et la mise en gestion d'un nouveau réseau d'eau à Ambahikily comprenant un forage de 150 mètres de profondeur, un château d'eau de 60m³, un réseau de 5 000 mètres, 7 kiosques et 200 branchements privés – cofinancé par le Conseil Général de l'Oise.
- L'optimisation et la mise en service des réseaux de Saint Augustin et de Manombo
- La mise en place d'un suivi technique et financier sur la province d'Atsimo Andrefana.

Contexte du projet

Le SEDIF

Le SEDIF agit depuis plusieurs années dans le cadre de la coopération à Madagascar. Il intervient notamment en appui au secteur EAH dans la région Atsimo Andrefana. La collaboration avec Experts Solidaires fait suite à plusieurs actions de partenariats avec d'autres ONG françaises, notamment Transmad et Humada. Plusieurs autres acteurs et programmes agissent aussi dans le secteur WASH dans la région Atsimo Andrefana ; citons sans être exhaustifs l'Unicef, la JICA (coopération japonaise), et le programme PAEAR (financé par la BAD- Banque Africaine de Développement).

Le SEDIF, comme les autres acteurs du secteur, porte une attention particulière à la pérennité des actions de développement. C'est pour cela qu'une attention toute particulière est apportée à la problématique de la mise en gestion des infrastructures. Les textes réglementaires recommandent pour cela la mise en affermage des réseaux, ainsi que l'implication des représentants et décideurs locaux et nationaux ; le Code de l'Eau et ses décrets d'application établissent que la Commune est Maître d'Ouvrage des réseaux d'eau, mais que le Ministère de l'Eau intervient en tant que Maître d'Ouvrage Délégué jusqu'à ce que ces dernières soient habilitées. Chacune des missions de ce projet s'inscrit dans ce contexte de professionnalisation et de pérennisation du secteur.

Le CG60

Le Conseil Général de l'Ise est un acteur de la coopération sur la région d'Atsimo Andrefana, et notamment dans la commune d'Ambahikily, où il a financé en 2007 la rénovation du CSB (Centre de Santé de Base)

Dans un but de cohérence sanitaire, le CG60 a décidé de supporter la construction d'un réseau d'eau à Ambahikily, compte tenu de la situation de l'eau et de l'hygiène dans cette commune. En effet, la population se ravitaille essentiellement dans le canal et dans des puits de faible profondeur, dans des conditions d'hygiène déplorable.

Lancement du présent projet

Le SEDIF et le CG60 se sont joints pour financer la construction du réseau d'eau d'Ambahikily. Une mission d'étude et de préparation d'avant-projet sommaire a eu lieu en 2013. En 2014, ont débuté les activités de préparation du projet de construction proprement dites, par l'appel d'offres pour le creusement du forage.

Dans le même temps, le SEDIF soutient la commune de Manombo et celle de Saint Augustin pour la mise en fonctionnement de leurs réseaux d'eau respectifs. Ce soutien se fait en parallèle de la mise en place d'un dispositif de soutien technique et financier (STEFI)

Méthodologie de l'intervention

Cadre d'intervention

- Les projets se font sous maîtrise d'ouvrage communale, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée au Ministère de l'Eau, sous la responsabilité de la Direction Régionale de l'Eau de Atsimo Andrefana (DREAA)
- Experts Solidaires a basé un volontaire de la solidarité internationale en appui technique à la Direction Régionale de l'Eau.
- Experts-Solidaires fournit un soutien managérial et technique, grâce à son directeur (Jean-Pierre Mahé) et des experts solidaires en soutien
- L'intervention s'articule autour de la collaboration avec les autorités locales dans le respect du cadre réglementaire.

Résultats principaux attendus :

- Ambahikily sera équipé d'un réseau d'eau fonctionnel avec au moins 200 branchements.
- Un délégataire privé sera en charge de chaque réseau, et formé pour assurer la gestion ;
- Les réseaux de Saint Augustin et Manombo sont optimisés et mis en fonctionnement
- Un suivi technique et financier sera mis en place pour les réseaux de la région.

Planning de l'intervention :

Janvier 2014 - Mars 2014	<ul style="list-style-type: none">• Préparation du cahier des charges des délégataires sur Manombo Sud et Saint Augustin
Mars 2014 – Juin 2014	<ul style="list-style-type: none">• Arrivée du volontaire à Tuléar• Lancement de l'AO de délégation sur Saint Augustin
Juillet à Sept. 2014	<ul style="list-style-type: none">• Etude de conception et étude géophysique sur Ambahikily,• Mise en fonctionnement à St Augustin et Manombo Sud
Octobre à Décembre 2014	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation forage sur Ambahikily• Contractualisation sur Saint Augustin
Janvier à Mars 2015	<ul style="list-style-type: none">• Conception du système de base, château d'eau, conduite principale à Ambahikily• Accompagnement à Saint Augustin• Lancement du dispositif de suivi technique et financier
Avril à Juin 2015	<ul style="list-style-type: none">• Construction du réseau à Ambahikily• Etude Assainissement à Ambahikily• AO de la délégation à Manombo

1. DEROULEMENT DES OPERATIONS A SAINT-AUGUSTIN

1.1 Situation initiale

La Commune rurale de Saint Augustin est située dans le Sud-Ouest de Madagascar, à 32 km au Sud de la ville de Tuléar, en bordure du canal du Mozambique et sur l'embouchure du fleuve Onilahy.

Le réseau d'eau de Saint Augustin a été mise en place et financé par le SEDIF, et réalisé par l'ONG TransMad Développement pour :

- Desservir les 3 500 habitants de la zone ;
- Promouvoir l'usage des branchements privés ;
- Renforcer les capacités locales en matière de maîtrise d'ouvrage ;
- Soutenir la politique sectorielle de l'eau via la création d'un service public communal de l'eau et la mise en place d'une gestion durable basée sur le principe de recouvrement total des coûts d'exploitation et de renouvellement ;
- Renforcer les compétences du secteur privé et contribuer à l'émergence de partenariats Public-Privé dans le secteur de l'eau, notamment pour la gestion et l'exploitation des infrastructures d'hydraulique ;
- Améliorer durablement les comportements en matière d'hygiène des populations.

D'un point de vue technique, l'adduction d'eau potable de Saint-Augustin est composée de :

- 01 forage et son ouvrage de protection :



Ouvrage de protection du forage

- 01 pompe immergée de 2,2 Kw
- 01 abri groupe
- 01 groupe électrogène de 6,5 Kva
- 01 station de traitement au chlore (NaClO) (WATALYS + pompe DOSATRON 8)
- 01 réservoir de 100 m3 avec système d'aération de l'eau



Abri-groupe et réservoir

- 01 réseau de 8,3 km
- 29 bornes fontaines
- 39 branchements privés

Le système de Saint Augustin n'est plus en fonctionnement depuis 2012, avec le départ du gérant, contracté par la compagnie délégataire Ambinitsoa Energie, basée à Antananarivo. Le réseau connaissait des problèmes techniques depuis Janvier 2011, avec notamment un problème de fuite importante sur la conduite d'eau principale.

La mauvaise gestion fut la cause principale de l'arrêt du système. L'incompétence du gérant a été soulignée, et cela a engendré le dysfonctionnement du système. Le délégataire a ensuite abandonné sa responsabilité, provoquant l'arrêt de l'approvisionnement en eau et la détérioration technique des ouvrages.

1.2 Objectifs

Les objectifs de la mission à Saint Augustin sont les suivants :

- Remettre en eau le réseau en réalisant les travaux nécessaires ;
- Identifier et Contractualiser avec un gestionnaire capable de gérer le réseau de manière pérenne ;
- Impliquer les parties concernées (DRE, Commune et Représentants des usagers) afin de garantir un travail en bonne synergie ;
- Appuyer le délégataire pour le marketing social et la promotion des branchements privés ;
- Garantir un cadre réglementaire clair pour que chacun ait conscience de ses droits et devoirs concernant le service d'eau.

1.3 Méthodologie

- Assister la DRE afin de faire émerger, d'informer et de former des opérateurs privés régionaux à la délégation de service d'un réseau d'eau.
- Adapter un contrat de délégation, les conditions de mise en concurrence et les obligations de performance (technique et sociale).
- Travailler étroitement avec Ministère central pour la validation de Dossier d'Appel d'Offres, le lancement de l'appel d'offre et le choix de délégataire.
- La remise en état technique du réseau se fait sur la base d'une subvention octroyée au gagnant de l'appel d'offres, charge à ce dernier d'effectuer les travaux correspondants (la subvention sera délivrée en fonction du résultat effectif des travaux).
- Appuyer le Délégataire dans la mise en place des opérations de marketing social (conception et réalisation des sessions de formation).
- Mise en place d'une politique de promotion des branchements privés grâce notamment au subventionnement des 100 premiers compteurs (réhabilitation des 39 précédents compteurs et branchement de 61 nouveaux) et à la réhabilitation de 3 bornes fontaines en kiosque à eau.

1.4 Actions réalisées

- En début d'année 2014, l'évaluation des besoins et des coûts nécessaires à la remise en service du réseau a été effectuée. Un dossier d'appel d'offres sur base d'OBA (Output Based Aid) a été préparé reprenant l'ensemble des travaux à effectuer)
- Afin de trouver un gestionnaire susceptible d'assurer le service d'eau à Saint Augustin, Experts-Solidaires a appuyé la DRE pour réaliser un appel à manifestation d'intérêt et une cession d'information pour les opérateurs privés intéressés par l'affermage des réseaux d'eau le 31 mars 2014.
- Une liste restreinte d'opérateurs a ainsi pu être transmise et validé par le Ministère au mois de juillet 2014.
- Elaboration du DAO avec la participation du Maire de la Commune Rurale de St Augustin et validation du Dossier d'Appel d'Offre par le Ministère ;
- L'Appel d'Offre pour le recrutement de délégataire a été lancé le 12 Août 2014.
- Une réunion d'information a eu lieu dans les locaux de la Commune Rurale de Saint Augustin le 19 Août afin de rappeler le calendrier et les points d'intérêts de la procédure de recrutement.



Maire de la Commune de Saint Augustin, Chef de Service SRAT de la DREAA, membres de la Commune de Saint Augustin

- La date limite de réception des offres était le 25 septembre 2014. Appuyé par Experts-Solidaires, et en concertation avec la Commune de Saint Augustin, la DREAA est en train de finaliser la phase de négociation avec l'Entreprise Momaly Felicia (gestionnaire à Befandriana) qui a gagné l'appel d'offre. Le processus de contractualisation est en cours, et la remise en service est prévue pour Janvier 2015.

1.5 Remarques

Même si le réseau n'est plus en fonctionnement depuis plus de 2 ans, la majeure partie des installations sont encore récupérables à l'exception des branchements et des bornes fontaines. Les différentes analyses et visites de terrain ont permis de proposer des améliorations telles que l'aménagement d'une jauge sur le château d'eau, une vanne de sectionnement à l'entrée du réseau.

La mairie et la population sont en attente de la remise en service du réseau. Les différents responsables au niveau de la Direction Régionale et de la Commune, mais aussi les représentants des usagers sont conscients des lacunes et des problèmes qui ont amené l'échec de la première mise en gestion et sont prêts à y remédier.

1.6 A venir

Une fois que les négociations seront terminées, les contrats de subventionnement et de mise en affermage pourront être signés. Les travaux de remise en service de l'AEP de Saint Augustin vont ainsi pouvoir commencer au début du mois de novembre.

Le suivi des travaux sera effectué par la DREAA. Les agents communaux ainsi que les représentants des usagers seront impliqués tout au long du processus, et plus particulièrement pour la promotion des branchements privés et l'emplacement des kiosques à eau.

2. A AMBAHIKILY

2.1 Situation initiale

Ambahikily est l'un des fokontany constituant la Commune Rurale d'Ambahikily. Il est le chef-lieu de cette Commune, District de Morombe, Région Atsimo Andrefana. Ambahikily se trouve à 230 km au nord de la ville de Tuléar (environ 12 heures de route), situant sur le long de la Route Nationale 9, à 40 kilomètres de Morombe (2 heures de route).

Le village dispose d'eau par des puits ou par le canal d'irrigation, mais cette eau est de mauvaise qualité.

En 2007, le FID (Banque Mondiale) a financé la mise en place d'un système AEP communautaire mais l'approvisionnement en eau n'a pas duré car le système était mal dimensionné (diamètre des tuyaux non adapté), la ressource en eau insuffisante (un puits). De ce fait le système n'a fonctionné que deux semaines, la pompe a été endommagée par le sable, les panneaux solaires ont été volés, les bornes fontaines détruites, le château d'eau sert aujourd'hui de refuge aux chauve-souris et aux oiseaux.

En 2013, la DREAA appuyée par experts-Solidaires a réalisé un avant-projet sommaire qui sert de base à la construction d'un nouveau réseau d'eau couvrant l'ensemble du village pour 15 ans (12000 personnes)



Membres de la Commune d'Ambahikily et de la DREAA lors de la réalisation de l'APS

2.2 Objectifs

Les objectifs de la mission à Ambahikily sont les suivants :

- Construire un réseau d'adduction d'eau qui réponde aux besoins de la population et qui soit techniquement adapté pour une gestion pérenne (dimensionnement des installations, prévision des branchements privés, peu de kiosques à eau, etc.) ;
- Identifier et Contractualiser avec un gestionnaire capable de gérer le réseau de manière pérenne ;
- Subventionner la réalisation par le futur délégataire du réseau secondaire et des premiers branchements privés ;
- Appuyer le délégataire pour le marketing social et la promotion des branchements privés.

2.3 Méthodologie

Le projet à Ambahikily est réalisé en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une étude géophysique et du forage afin de vérifier la quantité et la qualité de la ressource en eau ;
- Contractualisation avec un bureau d'études afin de réaliser l'Avant-Projet Détaillé et le suivi du chantier ;
- Contractualisation avec une entreprise de travaux pour le génie civil et pour la réalisation du réseau principal ;
- Sélection, contractualisation et appui d'un opérateur privé pour l'affermage du réseau et la réalisation du réseau secondaire et des branchements privés.

Experts-Solidaires appuie la Commune et la Direction Régionale de l'Eau dans chacune de ces étapes afin qu'ils soient impliqués dans toutes les étapes et les décisions relatives au projet, et qu'ils puissent assurer un suivi post-réalisation.

De plus, une attention particulière est apportée au recrutement et à l'appui d'entreprises régionales dans le but de participer à la professionnalisation des acteurs de l'eau de la Région.

La passation des différents marchés se fait dans le respect du cadre réglementaire malgache et par voies d'appels d'offres.

La construction du réseau secondaire sera confiée au futur délégataire afin de garantir l'engagement de ce dernier

2.4 Actions réalisées

Le Forage

Le Dossier d'Appel d'Offres pour la partie forage (étude géophysique et forage) a été finalisé le 12 Août 2014 et les offres reçues le 11 septembre. La Commune d'Ambahikily et la Région Atsimo Andrefana ont été représentées dans la Commission d'Appel d'Offres présidée par le Directeur de la Direction Régionale de l'Eau.

L'entreprise CRS (Classic Real Stones) a été classée en première position à la suite de l'appel d'offre et les négociations ont eu lieu afin de finaliser les termes du contrat et le coût de la prestation. Le montant du forage et de l'étude est de 27 000 EUR, ce qui est conforme au budget prévu.

Le forage sera équipé en 4,5 pouces pour un débit minimum de 15m³/heure. Sa profondeur estimée est de 150 mètres. La réalisation du forage se fera début Novembre.

La conception du réseau.

La conception détaillée (APD) du réseau et sa supervision seront effectuées par un bureau d'études. Le dossier d'appel d'offres pour ce bureau est en cours de validation au niveau du Ministère de l'Eau à Tananarive. Ce dossier comprend trois parties :

- La conception détaillée
- La supervision du chantier primaire (château d'eau, conduite principale, 1 kiosque)
- La vérification du volet OBA (mise en place des autres kiosques, du réseau secondaire et des compteurs)

La conception détaillée commencera une fois le forage terminé.

Participation de la commune

Des discussions ont eu lieu avec le maire et le SG de la commune concernant la participation communale. Celle-ci se fera sous forme de participation de la population au creusement des tranchées. Toutefois des doutes subsistent quant à la capacité du maire à mobiliser sa population. Il

est donc prévu que les chantiers sous la responsabilité de la commune soient clairement identifiés et valorisés au niveau de l'APD, et bien vérifiée lors de la supervision de travaux.

2.6 A venir

Maintenant que les négociations sont terminées et que le contrat a été rédigé, le Ministère de l'Eau va pouvoir le signer et l'étude géophysique va pouvoir commencer.

Le dossier d'appel d'offre pour la sélection d'un bureau d'études responsable de la rédaction de l'Avant-Projet Détaillé et du suivi des travaux est en cours de rédaction. Le DAO sera lancé dès réception des travaux de forage et l'APD sera donc réalisée en fonction de la ressource en eau.

3. A MANOMBO SUD

3.1 Situation initiale

La commune rurale de Manombo Sud, région Sud-Ouest de Madagascar, a été pourvue d'une adduction d'eau potable en 1994 par la coopération japonaise (JICA). L'AEP a fonctionné durant 5 ans avec une gestion communale puis, faute de recouvrement d'argent auprès des usagers, la commune a dû stopper son fonctionnement (achat de gasoil, entretien, etc.).

En 2012, l'ONG Humada a bénéficié d'un financement du SEDIF, et d'un appui technique de l'ONG TransMad afin de réaliser des travaux de remise en service et de mise en gestion du réseau. Les travaux ont commencé fin mars 2013 et auraient dû se terminer avant la fin de l'année 2013.

Une fois terminé, le système d'AEP de Manombo Sud, aurait dû être composé de:

- 1 forage clôturé, profondeur: 63 m, tubage en acier : 8 ", niveau statique d'eau : 5 m
- 1 pompe immergée y compris câblage et accessoires: débit : 9 m³/h
- 1 groupe électrogène de 10 KVA
- 1 bâtiment d'exploitation avec salle de machine et salle de stockage, 6,75m x 3,5m clôturé
- 1 réservoir nouvellement construit de 115 m³, clôturé
- 1 réseau de 7560 m en conduite PEHD de différents diamètres et 270 m en fonte
- 12 bornes fontaines équipées chacune d'un compteur



Nouveau réservoir de 115 m³ non réceptionné

Initialement, la mise en service devait avoir lieu en début d'année 2014, et l'objectif était d'animer une réflexion entre les responsables communaux et la Direction Régionale de l'Eau pour la mise en affermage du réseau.

En réalité, le chantier est à l'arrêt depuis la fin d'année 2013 suite à un désaccord entre l'ONG Humada et l'entreprise de travaux Vatsy concernant la qualité et l'étendue des travaux.

Les litiges entre Humada et Vatsy portent sur les aspects suivants :

- Mauvaise réalisation du château d'eau, qualité du ciment défectueuse, défaut d'équipement des vannes de sortie
- Défaut de qualité des bornes fontaines, problème de conception et de qualité du ciment
- Non réalisation du local technique

Ces défauts ont entraîné l'arrêt du contrat en décembre 2013, sur la base d'un solde déterminé par les deux parties, qui aurait dû être réglé par Humada sous condition de la mise en conformité des installations réalisées par Vatsy.

Humada ayant refusé de verser une partie de ce solde à Vatsy pour commencer les travaux de mise en conformité, cette dernière a porté plainte contre Humada et obtenu la mise sous séquestre des comptes bancaires de Humada et du maire de Manombo.

En Septembre 2014, le juge de Tuléar a donné raison à Vatsy et obliqé Humada à verser le solde, la TVA et un versement pour travaux complémentaires. Humada a fait appel de cette décision.

3.2 Objectifs

Les objectifs de la mission à Manombo sont les suivants :

- Trouver une solution de sortie de crise et rétablir le dialogue entre Humada et Vatsy ; la Direction Régionale de l'Eau joue le rôle de facilitateur ;
- Garantir un cadre réglementaire clair pour que chacun ait conscience de ses droits et devoirs concernant le futur service d'eau (Maitre d'Ouvrage, Maitre d'Ouvrage Délégué, partenaire technique et financier, représentants des usagers, etc.) ;
- Identifier et contractualiser avec un gestionnaire capable de gérer le réseau de manière pérenne ;
- Appuyer le délégataire pour le marketing social et la promotion des branchements privés.

3.3 Méthodologie

- Rencontrer les protagonistes et comprendre la nature du différend ainsi que les sources de blocage.
- Etablir un protocole de sortie de crise en remettant la Direction Régionale de l'Eau au centre du processus.
- Encourager la signature d'un nouveau contrat avec une autre entreprise afin de terminer les travaux.
- Sélection, contractualisation et appui d'un opérateur privé pour l'affermage du réseau.

3.4 Actions réalisées

Des représentants de la Direction Régionale de l'Eau, appuyés par Experts-Solidaires, ont rencontré les différents protagonistes et sont allés sur place pour comprendre la situation à Manombo.

L'étude des différents rapports et accords passés a permis d'établir la chronologie des actions à Manombo. La Direction Régionale de l'Eau se pose en tant que facilitateur et souhaite la continuité du projet d'adduction d'eau potable à Manombo.

Le 26 septembre, et après une ultime rencontre, la Direction Régionale de l'Eau a proposé un protocole d'accord afin de parvenir à une sortie de crise.

3.5 A venir

Un représentant de Humada sera présent à Tuléar entre le 20 et le 30 Novembre ; une descente sur place sera effectuée pendant cette période. Avant cela, une réunion de concertation aura lieu dans les locaux de la Direction Régionale de l'Eau. Ensuite, une fois que le différend aura été résolu, un contrat sera signé avec une autre entreprise et les travaux pourront reprendre. Une fois le réseau réceptionné, Experts-Solidaires appuiera la Direction Régionale de l'Eau afin qu'un délégataire puisse être sélectionné et que le contrat de gestion soit conforme au cadre réglementaire.

4. STEFI

Le STEFI (Suivi Technique et Financier) est intégré dans la mission d'Experts-Solidaires de façon à assurer la durabilité des réseaux. Il sera assuré par des opérateurs privés recrutés à cet effet. L'opérateur travaillera en appui aux gestionnaires des réseaux d'eau et au maître d'ouvrage délégué.

Objectif général : Assurer la pérennité des systèmes d'eau potable.

Objectifs spécifiques :

- Evaluation de la performance du délégataire ;
- Permettre l'amélioration de l'accès et de la qualité du service
- Encourager la mise en place d'une bonne tarification
- Analyser et comparer les réseaux entre eux

Dans la région Atsimo Andrefana, le STEFI s'appliquera de manière systématique à chacun des 18 réseaux qui sont en cours de réalisation et qui seront mis en affermage. Il est de la responsabilité de la DRE d'en faire la promotion et d'intégrer le STEFI dans les futurs contrats de délégation.

Il n'y a aujourd'hui qu'un seul réseau en affermage ; celui de Befandriana. Experts-Solidaires et la DRE ont commencé le suivi de ce réseau pour préparer le cadre du futur STEFI.

Un premier travail de définition du STEFI d'Atsimo Andrefana a été entrepris. Les missions de l'opérateur STEFI seraient les suivantes :

Mission	Prestation
1. Appui-conseil	1.1. <u>Renforcer les capacités en matière de service public de l'eau :</u> - investissements à réaliser, - mobilisation et utilisation de l'épargne, - aspects sociaux
	1.2. <u>Apporter des conseils techniques :</u> - Maintenance préventive - Opérations d'entretien - Diagnostic de panne
	1.3. <u>Suivi de l'état du stock</u>
	1.4. <u>Favoriser le marketing social</u>
	1.5. <u>Aide et conseil sur demande</u>
2. Contrôle Technique et Financier	2.1. <u>Suivi Financier :</u> - Vérifier la comptabilité, - Vérifier les pièces comptables.
	2.2. <u>Suivi Technique :</u> - Vérifier le bon fonctionnement du réseau, - Observer le bon état des équipements
	2.3. <u>Vérifier la qualité de l'eau</u>
3. Restitution et Rapportage	3.1. <u>Rédaction de rapports</u>
	3.2. <u>Partage des analyses et recommandations</u>

Le travail sur la mise en place du STEFI est en cours, et cette initiative est saluée par les différents responsables et collaborateurs du secteur de l'eau ; notamment par les représentants du Ministère de l'Eau, mais aussi par les autres ONG et les gestionnaires à qui nous avons pu présenter le projet. Une note conceptuelle est en cours de relecture.

Le financement du STEFI se fera par des redevances sur la facture d'eau à hauteur de 5%. Cette décision a reçu l'aval du Ministère de l'Eau, et les financements du SEDIF permettront d'appuyer les premières actions de l'organisme STEFI. Après partage de la note STEFI qui est en phase de finalisation, un appel à manifestation d'intérêts et une formation auront lieu afin de recruter l'organisme qui aura la charge du STEFI. Les premières actions sont prévues pour le début de l'année 2015.

5. DELIVRABLES PREPARES

Voici l'ensemble des documents préparés pendant le semestre, et qui sont disponibles sur demande

Saint Augustin

- Dossier de réhabilitation Saint Augustin
- Dossier d'appel d'offres pour la remise en gestion de Saint Augustin

Ambahikily

- Dossier d'Appel d'Offres du Forage Ambahikily
- Contrat du forage d'Ambahikily
- Dossier d'Appel d'Offres de la conception des installations d'Ambahikily

Manombo

- Note d'évaluation de la situation à Manombo Sud
- Note de sortie de crise Manombo

STEFI :

- Note d'orientation et de mise en place du STEFI

Rapports de suivi

- Résumé des actions de mai/juin 2014
- Résumé des actions de juillet 2014
- Résumé des actions d'Août / Septembre 2014

6. PROGRAMMATION PROCHAIN SEMESTRE

Principales activités prévues	2014		2015			
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Saint Augustin						
Contractualisation du délégataire						
Lancement des réhabilitations						
Mise en opération						
Branchements sur mode OBA						
Ambahikily						
Forage d'Ambahikily						
Etude de conception Ambahikily						
Appel d'offres pour la sélection des entreprises						
Travaux de réalisation Ambahikily						>>
Manombo Sud						
Opération de conciliation						
Définition du cahier des charges du nouveau délégataire						
Définition du programme d'optimisation						
Lancement du processus d'AO pour le délégataire						
Sélection et contractualisation du délégataire						
STEFI						
Définition de la mission du STEFI						
Préparation du DAO de recrutement de l'opérateur STEFI						
Processus de sélection						
1ere mission de l'opérateur STEFI à Béfandriana et S. Augustin						
Autres aspects						
Lancement d'une étude d'assainissement sur Ambahikily						

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La méthodologie d'intervention décidée par le SEDIF et par Experts Solidaires est appréciée au niveau de la Direction Régionale de l'Eau. En plus d'être novatrice, elle montre l'esprit de collaboration dans lequel les partenaires techniques et financiers souhaitent inscrire leurs actions. Le travail au quotidien et la prise en compte des opinions de chacun permettent d'anticiper les éléments de blocage parce que l'équipe de travail marie compétences techniques, expérience de terrain et connaissance du contexte réglementaire.

Les actions sont en retard par rapport au planning prévisionnel. Les sources de ce retard sont à la fois techniques, administratives (relation avec le Ministère Central et attente de signatures) et liées aux réalités de terrain (multiples concertations pour les prises de décision et disponibilité des différents acteurs). Toutefois, les projets sont en cours de réalisation et aucune source de blocage n'est apparue.

Benoit Vandewiele